

La fin programmée des BV/BVR est arrivée

Nous entendons depuis plusieurs années déjà que le moment de la fin des bulletins de versements rouge (BV) et orange (BVR) va arriver. Nous avons même appris à connaître sa remplaçante, la « QR-facture ». Nous savons maintenant que la date de fin sera le **30 septembre 2022**.

Afin que vous ne soyez pas pris-e au dépourvu au dernier moment, nous nous permettons de vous **mettre en garde sur vos ordres permanents (OP)**.

Vous avez peut-être mis en place des ordres permanents qui datent de plusieurs années et vous savez que l'ordre permanent de votre loyer, leasing, salaires... est prévu toujours à la même date.

Mais est-ce que vos ordres permanents seront toujours valides au 30.09.2022, la date de fin des BV/BVR ?

Pour vous en assurer, nous vous conseillons de passer en revue tous vos ordres permanents pour les vérifier.

Par exemple : les informations indiquées ci-dessous (depuis un accès d'une banque cantonale) montre que les ordres permanents ont été fait sur la base d'un BVR. Vous pouvez les reconnaître car ils ne commencent pas par un CH..... correspondant à un IBAN ou un QR-IBAN.



Prochaine exécution	Bénéficiaire	Statut	Montant
	Compte du bénéficiaire GROUPE MUTUEL ASSURANCE, 01-47338-3		
	GENERALI, 01-23626-3		

Quand vous sélectionnez l'ordre permanent à modifier, un message de votre institution bancaire vous indiquera un message tel que celui-ci dessous :

Les paiements en faveur d'un compte postal **ne seront plus possibles après le 30.09.2022**. Si vous disposez déjà d'un bulletin de paiement avec IBAN (ou QR-IBAN), veuillez utiliser les informations figurant sur ce document.

Dans le cas où vous n'auriez pas les nouvelles informations de paiements, nous vous conseillons de prendre contact avec le destinataire afin d'éviter tout désagrément.